



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mme ou Mlle dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable contre indiquant la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition (Raids multisports*)

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.

Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.

Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Cochez les activités sportives

Activités sportives de base :

- Trail / Course à pied
- Cyclisme/ VTT
- Canoë / Kayak / Raft
- Course d'orientation
- Epreuves de cordes (escalade)
- Natation
- Canyoning
- Roller /trottinette
- Ski de fond /rando/alpin
- Raquettes à neige
- Tirs à l'arc/laser/carabine
- Parcours acrobatique
- spéléologie

Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.

Nombre d'activités cochées :

Date :
Signature du médecin + cachet

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.